



Une énergie commune

Facebook

Instagram

www.cc-estuaire.fr

Le Conseil Communautaire

du 6 juillet 2023

À retenir ...



Soutenir l'éducation

Seconde adoption d'une motion portant sur une demande de classement en réseau d'éducation prioritaire (REP) ou dispositif équivalent du Collège Jean Monnet et des 10 écoles s'y rattachant.

Le Ministre de l'Education Nationale ayant annoncé la refonte de la carte des réseaux d'éducation prioritaires, nous demandons à nouveau de pouvoir bénéficier de ce dispositif.

Favoriser l'emploi...

Recrutement au sein de la CCE

- 4 contrats d'apprentissage : (1 entretien des espaces verts ; 1 auxiliaire de puériculture ; 2 BPJEPS Animateur – Loisirs Tous Publics)
- 1 chargée de mission CEPA(h)GES (remplacement) : Pour "Construire Ensemble les Pratiques Agricoles en Haute-Gironde pour l'Environnement et la Santé".
- 1 chargée de mission FEDER OS 5 en contrat de projet (remplacement)

Demande de labellisation "AVIP" pour la crèche l'Arche bleue auprès de la CAF

Créé en 2016 le label Crèche " A Vocation d'Insertion Professionnelle" est un dispositif décerné à des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) qui soutiennent les parents en recherche d'emploi, en leur réservant des places d'accueil dans des proportions significatives et en établissant un lien étroit et constant avec les acteurs de l'insertion professionnelle.

Désignation des représentants de Nouvel'R, Association pour le développement de l'économie circulaire

La CCE, membre fondateur de l'Association depuis 2018, a désigné Fabien VERRAT comme son représentant titulaire et Louis CAVALEIRO son suppléant. L'objectif de Nouvel'R est notamment de détecter, accompagner et implanter des entreprises en lien avec l'économie circulaire, avec pour finalité la création d'emplois locaux et la promotion du territoire.

...et la formation sur notre territoire !

Financement de la prestation de ramassage scolaire (Lot 1) des apprentis du CFM 2022. La CCE prend en charge d'office 50 % du solde (Lot 1) ainsi que la totalité des trajets réalisés dans le cadre d'activités d'éducation physique et sportive et sorties pédagogiques (Lot 2) pour un total de **38 001,81 €**. Le reste du solde est réparti entre les intercommunalités de la Haute Gironde (dont la CCE) proportionnellement au nombre d'apprentis habitant les collectivités et inscrits au CFM.

Des zones en activités

Signature d'une convention d'utilisation du site de l'aérodrome de Montendre-Marcillac entre CESA Drones, la Mairie de Val de Livenne et la CCE.

Modification de superficie pour la vente d'une partie du lot n° 24, Parc économique Gironde Synergies (ZAC « Les Pins ») sur la Commune de REIGNAC au profit de la CCE et du SMICVAL pour le projet Smicval Market de l'Estuaire.

Vote d'un tarif de location temporaire de terrains nus sur la Zone d'activités La Borderie de Braud : 0.33€ le m².

Permis de louer

Signature d'une convention de partenariat avec la CAF dans le cadre du dispositif "Permis de louer".

L'ensemble des propriétaires de logements loués pour plus de trois mois ont l'obligation d'obtenir une autorisation de location à chaque renouvellement de bail. Pour vérifier le bon respect de cette obligation, il convient notamment de pouvoir récupérer des informations sur les ouvertures de droit relatifs aux allocations logement auprès de la CAF.

Le juste prix

Evolution des tarifs repas - Cuisine Centrale du CFM. Afin de stabiliser la part de la collectivité dans le financement de la cuisine centrale au regard de l'inflation généralisée sur le coût matière, il a été voté l'évolution des tarifs des repas : +9% sur les tarifs inhérents aux apprentis et demandeurs d'emploi et +4% sur les tarifs facturés aux communes adhérentes au service.

Evolution des tarifs de location de salles - AGORA. Suite à l'équipement des espaces de réunions en téléviseurs et matériels de visioconférence, la grille tarifaire de location est modifiée pour les entreprises extérieures. (+ d'infos sur www.agora-hautegironde.fr)

Réactualisation du plan de financement des travaux de restauration de l'ouvrage hydraulique du Passage, Braud et Saint-Louis. En tenant compte de nouvelles possibilités de subventions, le montant financé par la CCE serait de **45570 €** sur un total de **227 850€**.

[Pour aller plus loin :](#)

Retrouvez le compte rendu des délibérations en ligne sur le site internet de la CCE :

www.cc-estuaire.fr



Une énergie commune

Communauté de communes de l'Estuaire
38, avenue de la République - 33820 Braud et Saint-Louis - Tél. 05 57 42 61 99 - contact@cc-estuaire.fr

www.cc-estuaire.fr



Facebook



Instagram



CityWall